

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/11/2008 13:44:31

**Les gardes-chasse, pêche ou de parcs naturels sont devenus des agents techniques de l'environnement. Leur mission comprend quatre volets : surveillance, répression, gestion et aménagement du patrimoine naturel et des terroirs : forêts, étangs, cours d'eau.**

**Description des tâches / conditions de travail** Gardes-chasse ou pêche, ils exercent des missions de surveillance et de police qui leur sont prescrites par la loi : police de l'eau, de la pêche, de la nature et de la chasse. A ce titre, ils patrouillent, recherchent et constatent les infractions aux règlementations pour lesquels ils sont commissionnés et assermentés. Policiers de la nature, ils luttent contre le braconnage des espèces protégées, le vandalisme et la pollution. Ils ont le pouvoir de dresser des procès-verbaux.

Autre aspect de leur fonction, les agents techniques de l'environnement participent à des actions d'accueil, de pédagogie et d'information auprès du public : touristes, enfants des écoles. Ils peuvent également être mobilisés pour des actions de prévention d'accidents ou pour des opérations de secours. Au plan écologique, ils sont chargés de collecter des données à des fins d'études sur l'état des espèces et des milieux naturels. Le garde-pêche, par exemple, analyse la qualité des eaux, le repeuplement d'une rivière, etc. Il arrive que le garde-chasse délimine un certain nombre de spécimens dans une espèce ayant trop proliférée dans un espace donné ou qu'il participe à des opérations de baguage des oiseaux. Les missions de ces gardes sont effectuées presque toujours en plein air et par tous les temps au fil des saisons. Le travail de nuit n'est pas rare, week-end et jours fériés compris. La rédaction de notes administratives et de procès-verbaux fait aussi partie du métier. Lors des patrouilles de surveillance, les gardes sont qui peuvent être des femmes - portent un uniforme. Ces agents techniques sont le plus souvent des fonctionnaires du Conseil supérieur de la pêche ou de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Quelques-uns travaillent pour des sociétés de chasse, des parcs naturels ou de propriétaires privés. À **Salaires / revenus** Le salaire des fonctionnaires en début de carrière est fonction du statut des agents, à partir de 1 300 euros brut mensuels et dans le privé 1 350.

**Evolution professionnelle** Dans le cadre de la fonction publique, les agents techniques de l'environnement peuvent passer des concours internes pour accéder à un corps de techniciens de l'environnement. **Etudes / formations** Pour les agents techniques, les concours de la fonction publique sont ouverts aux titulaires d'un CAP, d'un CAPA ou d'un BEPA ou du brevet des collèges. Citons les plus adaptés :

- CAP agent de la qualité de l'eau,
- CAPA entretien de l'espace rural
- BEPA entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux,
- BEPA productions aquacoles,
- Bac pro production aquacoles,
- BTSA production aquacoles.

Pour les techniciens, le bac est exigé. À noter : au concours de la fonction publique le permis de

conduire B et le brevet de natation sur 50 mÂ“tres est demandÃ©. Â